

Conseil municipal du 3 mars 2010

Compte-rendu de réunion

Présents : ANDURAND Fabienne, , BALDY Claude, CRAÏS Gérard, DELAGNES Claudine, ISSOLAN Dominique, MOURGUES Jean-Michel, RATIE Michel, SABATIE Jean-Claude, SAUVAGNAC Pierrette.

Absents / Excusés : ANGE Thierry, BABA Mariline

Procurations : Thierry ANGE a donné procuration à Pierrette SAUVAGNAC

Secrétaire de séance : Fabienne ANDURAND

La séance débute à 20 h 45. Monsieur le Maire accueille et remercie les personnes présentes, notamment M. Yvon COLLIN, sénateur, M. Guy HEBRAL, conseiller général, M. Luis GONZALES, architecte et M. Alain ROUSSEAU, chargé d'opération à la SEMATEG.

1°- Projet d'équipements publics

Les projets concernant les équipements publics de la commune (construction d'une salle multi-activités et aménagement d'une esplanade commémorative) sont présentés ; Monsieur le Maire sollicite M. Yvon COLLIN pour l'obtention d'une aide au niveau de la réserve parlementaire.

M. Yvon COLLIN est disposé à accorder, au titre de la réserve parlementaire, une aide représentant 10 % du montant des travaux d'aménagement de l'esplanade commémorative.

Après le départ de Mm COLLIN, HEBRAL, GONZALES et ROUSSEAU, le conseil reprend à 22 heures.

2°- Conseil municipal du 9 novembre 2009 : Le compte-rendu de la réunion précédente, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est validé.

3°- Prise de possession d'un immeuble sans maître

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que la procédure de réintégration dans le domaine communal a été mise en place le 30 juin 2009 et que le propriétaire de l'immeuble sis section B – parcelles 176-177-178-190-191-192-501, d'une contenance de 4 ha 28 a 22 ca, ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cet immeuble est situé aux lieux-dits « Poumaret » et « Pourramond ».

L'assemblée décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 et de s'approprier ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

4°- Aliénation d'un chemin rural

Les membres du conseil s'opposent à la demande présentée par M. Guy VIGUIE, relative à l'achat d'un chemin rural situé au Carla et traversant sa propriété. Il est rappelé que la commune ne vend pas ses chemins communaux, que d'autres demandes ont également été refusées. De plus il existe une servitude, ce chemin desservant d'autres parcelles dont M. VIGUIE n'est pas propriétaire.

5°- Gestion du personnel

Mme Jocelyne AUGER, qui assure l'entretien de la mairie depuis 2006, a présenté sa demande de mise à la retraite. Il est décidé de proposer cette place à Mme SAUTELET.

6°- Subventions accordées aux associations communales

Après discussion, il est décidé d'attribuer, sur le budget 2010, les subventions suivantes aux associations communales ou départementales.

- Anciens combattants (ONAC)	30 €
- Aide à Domicile du Bas Quercy	100 €
- Jeunes Agriculteurs.....	70 €
- Club des Aînés / Amicale St Vincent – auty.....	100 €
- Comice Agricole de Molières	50 €
- Comité des Fêtes d'Auty	100 €
- Chorale Mel'Auty.....	100 €
- ACCA St Hubert Autyssois.....	570 €

A titre exceptionnel, le conseil prendra en charge l'achat d'un congélateur (valeur 342 €) par l'ACCA St Hubert Autyssois.

7°- Propositions d'orientations budgétaires

Il est proposé d'inscrire au budget 2010 les sommes suivantes :

- aménagement du centre bourg et création de l'esplanade commémorative	138 000 €
- programme de voirie	14 000 €
- aménagement intérieur de la mairie (coin cuisine et placards de rangement secrétariat)	1 000 €
- entretien des terrains et fleurissement de la commune	800 €

Ces sommes seront réajustées en fonction des différents devis demandés.

8°- Demande de DGE

Les membres du conseil, après présentation du projet d'aménagement du centre bourg et de création de l'esplanade commémorative, sollicitent les services de l'Etat pour l'attribution de la DGE 2010, sur une base de travaux HT de 95 893 €. M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches et à prendre toutes dispositions nécessaires relatives à cette demande.

9°- Elections régionales 2010

Le bureau de vote et les permanences pour le 1^{er} tour de scrutin sont ainsi définis.

BUREAU :

- Président	Gérard CRAÏS
1 ^{er} assesseur	Claude BALDY
2 ^{ème} assesseur	Claudine DELAGNES
3 ^{ème} assesseur	Pierrette SAUVAGNAC

PERMANENCES :

08 h / 10 h	G. CRAÏS – P. SAUVAGNAC – C. DELAGNES
10 h / 12 h	JM MOURGUES – T. ANGE – D. ISSOLAN
12 h / 14 h	M. RATIE – JC SABATIE – JM MOURGUES
14 h / 16 h	F. ANDURAND – C. BALDY – M. BABA
16 h / 18 h	G. CRAÏS – P. SAUVAGNAC – C. DELAGNES

Les mêmes personnes assureront les mêmes fonctions si un deuxième tour de scrutin devait être organisé le dimanche 21 mars 2010.

10°- Questions diverses

CAUE 82

Il est décidé d'adhérer au CAUE 82 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), dont les missions et actions de conseil et d'information peuvent aider la commune dans ses différents projets. Le montant de la cotisation 2010 est de 50 €.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 h 16.